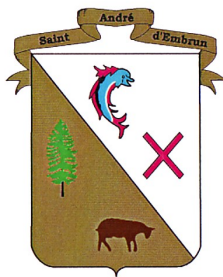


INSCRIPTION AFFOUAGE 2024



**NOUS VOUS PROPOSONS UNE REUNION
D'INFORMATION SUR L'AFFOUAGE**

**LE VENDREDI 29 MARS 2024 A 18H00
DANS LA SALLE DE L'AUBERGE**

**Votre présence est vivement souhaitée
si vous comptez vous inscrire**



BOIS SUR PIED / BOIS FAÇONNÉ / CHABLIS

LES INSCRIPTIONS SE FONT EN MAIRIE

DU MARDI 2 AVRIL 2024 AU MARDI 30 AVRIL 2024 INCLUS.

Pour l'affouage de bois sur pied :

- Les services de l'ONF vont procéder au titre de l'état d'assiette 2024 et par simple anticipation au martelage de l'affouage sur des parcelles 1.
- La délivrance aura lieu sur pied, chaque affouagiste faisant son affaire de l'exploitation du lot.
- La redevance d'affouage à percevoir par la commune est fixée à 35 € par lot
- Le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois est fixé du 01/09/2024 au 31/08/2025

Pour le bois de chauffage façonné délivré en bord de route :

- Ces bois sont issus des parcelles 17 et 30 de la forêt communale de Saint André d'Embrun. Pour les affouages de cette année les lots sont délivrés sur le dépôt de la Coche et sur la route de l'Ardoisière
- Il s'agit d'une coupe inscrite à l'état d'assiette 2024.
- La redevance d'affouage à percevoir par la commune est fixée à 30 € le stère, les lots sont de 5 stères, chaque affouagiste peut prendre de 1 à 3 lots sous réserve du nombre d'inscrits et du volume sorti de la coupe.
- le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois est fixé du 01/09/2024 au 15/12/2024.

Les chablis :

- La redevance à percevoir par la commune est fixée à 35 € par lot sans garantie de quantité, de qualité et d'essence. Les chablis étant par définition des produits accidentels dépréciés et de quantité variable selon les années.
- Le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois est fixé du 01/06/2024 au 15/12/2024.

Ce droit est accordé à une personne par foyer et en résidence principale sur la commune.
Les différentes propositions de bois peuvent être cumulées et seront attribuées par tirage au sort.
Le règlement se fera auprès du Trésor Public après réception de la facture.

MAIRIE DE SAINT ANDRE D'EMBRUN

Tel : 04.92.43.03.84

Horaires d'ouverture au public

de 9h à 12h : Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi